

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 9^e jour du mois de septembre 2013, à 19 h sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino LeBrasseur

Sont présents : M^{me} Solange Castilloux
MM. Florian Duchesneau
Christian Grenier
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard
Paul-Arthur Blais

Sont également présents, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, trésorière et madame Lise Poirier, assistante-greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gino LeBrasseur ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux contribuables présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gino LeBrasseur, constate que le quorum est atteint.

2013-09-156 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 août 2013
5. Rapport des conseillers
6. Dépôt de documents (rapports ou correspondance)
7. Avis de motion (règlement 2013-379 – ajout d'usages)
8. Adoption du 1^{er} projet de règlement 2013-379 – ajout d'usages
9. Adoption d'une dérogation mineure – monsieur Hébert Whittom
10. Attribution du contrat (Asphaltage de la 3^e Avenue Ouest)
11. Demande de *BPR-Infrastructures inc.* en vue d'un paiement (3^e Avenue Ouest)
12. Autorisation de paiement pour les travaux de la 3^e Avenue Ouest
13. Contrat de location Tour de télécommunications/TELUS
14. Protocole d'entente avec la municipalité de Hope Town (services d'urbanisme)
15. Attribution contractuelle en préparation du renouvellement de la convention collective
16. Ajustement budgétaire de l'Office municipal d'habitation

17. Élections 2013 (rémunération)
18. Demande de soutien pour les Jeux des 50 ans et plus (programme FAIR)
19. Ajout à la résolution 2013-06-103 (demande de formation- premiers répondants)
20. Adoption des comptes à payer
21. Suivi du budget
22. Affaires nouvelles
 - a) Autorisation pour l'acquisition de buses (ponceaux 3^e Avenue Ouest)
23. Période de questions des citoyens aux membres du conseil
24. Levée de la séance

Monsieur le maire informe le conseil qu'un point est ajouté à l'ordre du jour soit : *Autorisation pour l'acquisition de buses (ponceaux 3^e Avenue Ouest)*. Monsieur Florian Duchesneau propose que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de ce point et en laissant ouvert le point « Affaires nouvelles ».

**2013-09-157 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE
LE 12 AOÛT 2013**

Monsieur le maire, Gino LeBrasseur, fait la lecture et le suivi du procès-verbal de la séance tenue le 12 août 2013. Il est proposé par monsieur Christian Grenier que ce procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

5- RAPPORT DES CONSEILLERS

Rapport de la conseillère Solange Castilloux

Madame Castilloux fait un bilan de son premier mandat à titre de conseillère. Elle considère avoir fait preuve de transparence et d'honnêteté et elle dit que ses décisions ont toujours été prises dans le but de garder une gestion saine et en tenant compte de la capacité financière de la Ville.

Madame Castilloux cite l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes* concernant la suspension d'un employé.

Rapport du conseiller Christian Grenier

Sécurité publique et sécurité incendie

Deux sorties ont été effectuées du 12 août au 9 septembre 2013;

En date du 9 septembre, notre Service incendie a donc réalisé 29 interventions en 2013 :

- Feu de résidence/commerce/institution : 8
- Accident routier : 9
- Alarme incendie : 5
- Feu d'herbe : 3
- Assistance sur accidents VTT/Motoneige : 2
- Feu de véhicule/machinerie : 1
- Autres (dégât d'eau) : 1

Autres informations

Dossier de formation en Premiers répondants de niveau 2 (trauma)

Monsieur Grenier a reçu une demande de Jacques Roussel la semaine dernière en ce qui a trait à la résolution adoptée au mois de juin dernier concernant la formation de pompiers volontaires de niveau 2 (trauma). Il demande au conseil d'ajouter à cette résolution une précision quant au territoire d'intervention souhaité par cette dernière une fois l'équipe de premiers répondants en place. Un point est à l'ordre du jour de ce soir afin d'apporter une modification à la résolution 2013-06-103 adoptée en juin. Un considérant sera proposé.

Camion autopompe

Monsieur Grenier a été saisi d'un problème mécanique concernant le camion autopompe (vieux camion). Il demande à la direction générale de s'assurer que la situation soit régularisée le plus rapidement possible, car il s'agit d'un outil essentiel permettant de répondre aux appels d'urgence.

Festival du Crabe – édition 2013

Une rencontre du comité a eu lieu le lundi 2 septembre dernier afin de faire une évaluation de la dernière édition du festival et bien entendu de discuter des premiers préparatifs en vue de la présentation de la 8^e édition. Le comité a encore une fois le souhait de vous préparer une édition des plus relevées en 2014.

Comité du camping municipal

Une rencontre du comité du camping municipal s'est également tenue le lundi 2 septembre. L'objectif était de faire le point sur les activités sociales réalisées sur le camping au cours de la dernière saison qui se terminera officiellement le 27 septembre prochain. Entre autres, le comité a fait un survol de la dernière saison en discutant des améliorations effectuées sur le terrain ainsi que des infrastructures en place. Les membres ont soulevé des points à améliorer pour la prochaine saison. À la dernière table de travail, monsieur Grenier a remis au directeur général et au directeur du Service technique un sommaire de la rencontre afin que ces derniers prennent connaissance des demandes et commentaires soulevés au cours de cette réunion. Par ailleurs, un dernier social a eu lieu vendredi, le 6 septembre dernier, avec un souper des campeurs où près de quarante personnes ont participé.

Participation à la réunion préparatoire qui s'est tenue le mardi 3 septembre dernier.

Bilan depuis mars 2012

Responsable du Service de sécurité incendie

Nouvelle entente collective entre la Ville et les pompiers volontaires en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014;

Démarches dans le but de se doter d'un service supplémentaire sur le territoire de notre Ville, soit un service de premiers répondants niveau trauma;

Nouvelle entente intermunicipale d'assistance en matière d'incendie officialisée le 3 septembre dernier avec la municipalité de New Carlisle.

Autres comités :

Commission des loisirs de la ville

Conseil d'administration du Festival du Crabe

Comité du camping municipal

Comité sur l'avenir du Centre de plein air Les Monticoles

Comité sur l'avenir de l'aréna

Comité de mise en place d'une salle de conditionnement physique

Comité de la Marina

Comité sur la sécurité civile en vue de se doter d'un plan de gestion de crise (un comité qui en est à ses débuts)

Monsieur Grenier affirme son désir et sa volonté à continuer de représenter les citoyens de Paspébiac avec fierté et dévouement au sein du prochain conseil de ville. Depuis son élection, son dynamisme, son dévouement et son goût du monde municipal n'a fait qu'augmenter. Sa volonté est que notre ville se démarque positivement et de manière structurée, qu'elle prospère et progresse.

Rapport du conseiller Florian Duchesneau

Monsieur Duchesneau a assisté à une réunion de l'Office municipal d'habitation. Il y a présentement trois loyers non loués. Il remercie et félicite monsieur Adolf Horth pour son travail comme directeur de l'Office municipal d'habitation.

Monsieur Duchesneau remercie la population de l'avoir soutenu durant toutes ses années en politique municipale depuis 1984. Il dit avoir représenté les citoyens au meilleur de ses connaissances avec fierté et honnêteté. Il réfléchit à la possibilité de briguer un autre mandat.

Rapport du conseiller Paul-Arthur Blais

Comité de relations de travail

Réunion le 22 août dernier où divers dossiers de relations de travail ont été traités.

Dossier couvent et centre culturel

Un montant de 300 000 \$ accepté tant au régional qu'au niveau administratif du *Ministère de la Culture et des Communications* depuis 2009 n'a pas encore été versé à la ville de Paspébiac pour la restauration de l'ancien couvent. Quant au dossier « équipements du centre culturel », sur une évaluation de 1 200 000 \$, un montant de plus ou moins 800 000 \$ serait admissible et là encore, la Ville n'a toujours rien reçu. À cet effet, le vendredi 30 août dernier, monsieur le maire et le conseiller Paul-Arthur Blais ont rencontré à Gaspé le ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, monsieur Gaétan Lelièvre, qui est au courant du dossier. Il a promis de rencontrer le député de Bonaventure, monsieur Sylvain Roy, afin de régulariser la situation.

Dossier travaux de voirie

Le tablier du pont de la rue Scott a été complètement restauré en régie interne et les travaux de réfection du pont de la 5e Avenue Est qui ont été confiés à l'entreprise *Construction Jean & Robert* sont maintenant terminés.

En ce qui a trait à la 3e Avenue Ouest, l'asphaltage devrait débuter dans les prochains jours et les travaux de prolongement d'aqueduc et d'égout sur un tronçon de la rue Scott devraient également débuter sous peu dès que la Ville aura reçu toutes les autorisations des résidents de ce secteur.

Bilan depuis mai 2008

Au cours de son mandat de cinq ans et demi, monsieur Blais a travaillé sur plusieurs dossiers importants entre autres :

Réunions de chantier pour les travaux d'aqueduc et égout de la 3e Avenue Est et de la 3e Avenue Ouest, réunions de chantiers pour les travaux du couvent et du centre culturel, participation au plan stratégique de la Ville, négociations pour l'achat du presbytère, présidence d'assemblées publiques de consultation, réfection de la Route 36 (montagne de roches) ainsi que celle entre la 36 et le Centre de plein air Les Monticoles.

Monsieur Blais dit avoir toujours travaillé dans la perspective de faire avancer les dossiers prioritaires de la Ville dans un esprit de loyauté, d'honnêteté et dans le respect des règles et des lois. Il remercie le maire d'avoir gardé le cap sur le dossier financier où pratiquement chaque année financière s'est terminée avec un surplus. Il remercie également ses collègues. Pour ce qui est du prochain scrutin, monsieur Blais est toujours en réflexion à savoir s'il sollicitera un nouveau mandat.

Rapport du conseiller Hébert Huard

Site historique du Banc-de-pêche

Monsieur Huard donne un aperçu du bilan du Site historique pour la saison estivale 2013. Il y a une diminution du nombre de touristes par rapport à l'année dernière. Dans le cadre des Journées de la culture, une soirée littéraire se tiendra, le vendredi 27 septembre dès 19 h au complexe La Forge et sera suivie d'un spectacle musical avec Pierre Michaud

Rapport du conseiller Frédéric Delarosbil

Monsieur Delarosbil termine son premier mandat au conseil de la ville avec le sentiment du devoir accompli. Selon lui, la ville de Paspébiac s'est dotée d'outils et d'infrastructures qui en font maintenant une plaque tournante du sud de la Gaspésie. Il remercie les citoyens pour leur confiance depuis son élection en 2009 et il leur dit à bientôt peut-être. .

Mot du maire

Après deux mandats au poste de maire, monsieur LeBrasseur remercie les citoyennes et les citoyens de la ville de Paspébiac et confirme qu'il ne sollicitera pas de 3e mandat. Il fait le bilan des projets qui ont été réalisés durant les huit dernières années et présente sa vision de la ville de Paspébiac pour les années futures. Son message intégral sera publié dans le journal Le Barachois.

6- DÉPÔT DE DOCUMENTS (RAPPORT OU CORRESPONDANCE)

Lettre de remerciement de la mairesse de Lac-Mégantic, madame Colette Roy Laroche
Lettre de madame Isabelle Bélanger, présidente du Rodéo Professionnel de Paspébiac

7- AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT 2013-379 – AJOUT D'USAGES)

Avis de motion est donné par monsieur Christian Grenier qu'à une séance subséquente du conseil de la ville de Paspébiac, le règlement numéro 2013-379 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser les sous-classes d'usage numéros 33 (Infrastructure de services publics), 434 (Ateliers de réparation de véhicules automobiles) et 436 (Lave-autos) dans la zone 228-M.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peut être émis ou approuvé pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2013-09-158 8- ADOPTION DU 1^{ER} RÈGLEMENT 2013-379 – AJOUT D'USAGES

Il est proposé par monsieur Florian Duchesneau, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le 1er projet de règlement numéro 2013-379 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

La population et les organismes de la ville de Paspébiac seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 14 novembre 2013 à compter de 18 h 45, à la salle du conseil de la ville de Paspébiac. Ce document est disponible au bureau de la ville de Paspébiac pour des fins de consultation.

**2013-09-159 9- ADOPTION D'UNE DÉROGATION MINEURE
MONSIEUR HÉBERT WHITTON**

Considérant qu'une dérogation mineure aux dispositions de l'article 74, 2e alinéa du règlement de zonage de la ville de Paspébiac a été demandée pour un immeuble localisé au 27, Avenue Huard dans la ville de Paspébiac.

Considérant que cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'un second bâtiment complémentaire de dix (10) pieds (3,04 m) par seize (16) pieds (4,8 m) ce qui porte la superficie totale des bâtiments complémentaires à 1 096 pieds carrés dépassant ainsi la superficie du bâtiment principal.

Considérant que cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire le 9 septembre 2013 à 18 h 45, à la salle du conseil de ville de Paspébiac pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le conseil.

Considérant qu'il n'y pas eu d'opposition à cette demande;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter cette dérogation mineure lors d'une réunion tenue le 20 août 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur Hébert Huard, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

2013-09-160 10- ATTRIBUTION DU CONTRAT (ASPHALTAGE DE LA 3^E AVENUE OUEST)

Considérant que les travaux d'aqueduc et d'égout d'une portion de la 3^e Avenue Ouest qui ont été confiés à l'entreprise *Sablère et déneigement Lafontaine inc.* le 5 novembre 2012 sont terminés;

Considérant que ces travaux consistaient à remplacer la conduite d'égout sanitaire sur une longueur de 400 mètres et la conduite d'eau potable sur une longueur de 390 mètres;

Considérant qu'à la fin des travaux d'aqueduc et d'égout, des travaux de réfection de la voirie font partie des travaux nécessaires hors contrat qui doivent être effectués dans la 3^e Avenue Ouest dans le cadre de la planification de la taxe d'accise;

Considérant qu'un appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux d'asphaltage a été lancé sur le site électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 3 juillet 2013;

Considérant qu'aucune soumission n'a été déposée;

Considérant que les rapports de compaction des matériaux de surface ont été déposés, tout comme celui du profilomètre;

Considérant qu'une seule entreprise régionale possède les permis requis pour effectuer les travaux tels que décrits dans l'appel d'offres;

Considérant que ladite entreprise a soumis une offre de services pour effectuer les travaux d'asphaltage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais et appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil d'autoriser la direction municipale à dresser le lien contractuel avec la firme Pavage Beau Bassin pour un montant maximum de cent vingt et un mille (121 000 \$) dollars plus les taxes applicables. D'autoriser monsieur Gino LeBrasseur, maire et Paul Langlois, directeur général à signer les documents permettant la réalisation des travaux et mandater le Service technique et de la qualité de vie pour la surveillance desdits travaux.

2013-09-161 11- DEMANDE DE BPR-INFRASTRUCTURES INC. EN VUE D'UN PAIEMENT 3^E AVENUE OUEST

Considérant que les travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout de la 3^e Avenue Ouest se sont prolongés de façon importante (plus de sept semaines);

Considérant que lesdits travaux ont par le fait même prolongé le temps de surveillance pour la firme d'ingénierie *BPR-Infrastructures inc.* associée au dossier;

Considérant que l'entreprise *BPR-Infrastructure inc.* requiert l'assentiment des membres du conseil avant de déposer une demande de paiement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la firme d'ingénierie *BPR-Infrastructures inc.* à déposer une demande de paiement en fonction du prolongement et de la durée des travaux de la 3^e Avenue Ouest afin de permettre son analyse par la direction municipale et le Service technique et de la qualité de vie.

2013-09-162 12- AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE LA 3^E AVENUE OUEST

Considérant que la firme d'ingénierie associée au dossier et mandatée par la ville de Paspébiac a déposé et recommandé le troisième paiement en lien avec les travaux de la 3^e Avenue Ouest;

Considérant que l'entrepreneur a exécuté ses travaux et apporté les correctifs en lien avec les rapports de compaction des matières de surface et de profilomètre;

Considérant que la firme *BPR-Infrastructures inc.* recommande d'émettre les chèques à la fois au nom de l'entrepreneur et des sous-traitants en cause;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le Service des finances à procéder au troisième paiement au coût global de cent trente-huit mille neuf cent vingt et un dollar et trente cents (138 921,30 \$), taxes incluses, tel que recommandé par la firme *BPR infrastructures inc.* tout en conservant la retenue de 10 % jusqu'à l'acceptation finale desdits travaux.

2013-09-163 13- CONTRAT DE LOCATION « TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS/TÉLUS »

Considérant la demande de TELUS pour l'installation d'une tour de transmission à la faveur du développement des nouvelles technologies;

Considérant que TELUS, tel qu'exigé par la Ville, a réalisé les consultations des citoyens et contribuables dans l'environnement de la future Tour;

Considérant que la Tour sera érigée et construite sur un espace, à l'arrière du garage municipal et sur un terrain appartenant à la Ville;

Considérant que TELUS propose d'être locataire dudit terrain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Florian Duchesneau et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Gino LeBrasseur, maire et monsieur Paul Langlois, directeur général à signer les documents permettant la réalisation des travaux de l'installation de la Tour derrière les terrains du garage municipal.

2013-09-164 14- **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN (SERVICES D'URBANISME)**

Considérant que la ville de Paspébiac a procédé à l'embauche d'une inspectrice municipale qui officie également comme responsable de l'urbanisme;

Considérant qu'à l'exemple de la municipalité de St-Godefroi, la municipalité de Hope Town requiert les services d'une inspectrice municipale et d'un responsable pour l'application des règles et mesures d'urbanisme;

Considérant que la ville de Paspébiac a déjà conclu une entente de ce type avec la municipalité de St-Godefroi;

Considérant que la municipalité de Hope Town souhaite pouvoir compter sur les compétences de l'inspectrice municipale et de la responsable de l'urbanisme une demi-journée semaine en moyenne;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire Gino LeBrasseur et le directeur général Paul Langlois à signer les documents requis permettant l'établissement d'une entente avec la municipalité de Hope Town sur les mêmes bases et conditions que celle conclue avec la municipalité de St-Godefroi.

15- **ATTRIBUTION CONTRACTUELLE EN PRÉPARATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

Considérant que la convention collective des membres du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la municipalité de Paspébiac se termine le 31 décembre 2013;

Considérant que tout comme la partie syndicale, l'employeur a l'obligation de préparer la ronde de négociations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Paul-Arthur Blais et proposé d'autoriser la direction municipale à mandater contractuellement la firme Jean-Jacques Ouellet, spécialisée dans les relations de travail, à titre de conseil et de soutien juridique à la prochaine négociation collective avec le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la municipalité de Paspébiac.

Après discussion, monsieur le maire demande le vote.

Pour : Christian Grenier, Frédéric Delarosbil, Paul-Arthur Blais
Contre : Solange Castilloux, Florian Duchesneau, Hébert Huard

Le maire décide de remettre le point à une prochaine table de travail.

**2013-09-165 16- AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION**

Pour faire suite à la révision budgétaire de la Société d'habitation du Québec en date du 1er août 2013, il est proposé par madame Solange Castilloux, appuyé par monsieur Florian Duchesneau et résolu à l'unanimité que la part finale de la Ville passe de 31 033 \$ à 31 048 \$ pour l'année 2013, soit 10 % du budget révisé.

2013-09-166 17- ÉLECTIONS 2013 (RÉMUNÉRATION)

Considérant que la ville de Paspébiac souhaite favoriser la vie démocratique sur son territoire et qu'elle entend assurer et favoriser le bon déroulement du prochain scrutin municipal;

Considérant que la ville de Paspébiac entend se conformer aux directives du Directeur général des élections du Québec (DGE) et du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

Considérant que l'avis public décrétant la tenue du prochain scrutin municipal doit être publié au plus tard le 20 septembre 2013 et qu'au préalable le conseil de ville doit nommer les officiers électoraux et les rémunérations qui seront attribuées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Paspébiac nomme à titre de président de l'élection, le greffier de la ville, monsieur Paul Langlois et adopte l'échelle de la rémunération telle que proposé par le bureau du Directeur général des élections du Québec, soit l'échelle 2012, indexée de 2.3 %.

Ainsi, le déboursé pour le personnel électoral devra respecter les paramètres suivants :

Président d'élection :

Confection de la liste électorale : 0.38 \$ pour les 2 500 premiers électeurs
(0.12 \$ pour les suivants)
Jour du vote par anticipation : 226 \$
Jour du scrutin : 339 \$

Secrétaire d'élection :

¾ de la rémunération du président ou 13.50 \$/heure

Adjointe au président d'élection :

½ de la rémunération du président ou 12.50 \$/heure

Commission de révision :

Président (e) du comité de révision : 13.50 \$/heure
Secrétaire du comité de révision : 12.50 \$/heure
Membre du comité de révision : 11.00 \$/heure

Scrutateur 125 \$ + 13 \$

(vote par anticipation 100+30+13)

Secrétaire du bureau de vote 110 \$+13 \$

(vote par anticipation 95+30+13)

Primo (responsable d'une salle de vote) 115+13 \$

Table de vérification

Président (e) de la table de vérification : 115 \$ + 13 \$

Membre de la table de vérification : 110 \$ +13 \$

Mandataires 12.50 \$/heure

Trésorier : 69 \$ (pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat autorisé)

2013-09-167 18- DEMANDE DE SOUTIEN POUR LES JEUX DES 50 ANS ET PLUS
(PROGRAMME FAIR)

Considérant que la candidature de la ville de Paspébiac a été retenue pour tenir les Jeux des 50 ans et plus;

Considérant que les Jeux des 50 ans et plus auront lieu du 12 au 15 juin 2014;

Considérant que des compétitions se tiendront dans plus de vingt disciplines;

Considérant que la ville de Ste-Anne-des-Monts a accueilli plus de mille participants à l'édition des Jeux 2013;

Considérant que le mandat d'organiser un événement de cette envergure constitue un défi;

En conséquence, il est proposé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction municipale à déposer une demande d'appui dans le cadre du programme *Fonds d'aide aux initiatives régionales* (FAIR) afin d'obtenir une aide financière et pouvoir compter sur une ou deux personnes ressources pour planifier et coordonner lesdits Jeux.

2013-09-169 20- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Monsieur le maire, Gino LeBrasseur, présente les comptes à payer supérieurs à 1 000 \$. Il est proposé par monsieur Hébert Huard que les comptes à payer pour le mois d'août 2013 au montant de **231 908,12 \$** soient approuvés pour paiement. Unanimité.

2013-09-170 21- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que le rapport « État des activités financières » en date du 31 août 2013 soit adopté. Unanimité.

22- AFFAIRES NOUVELLES

2013-09-171 a) **Autorisation visant l'acquisition de buses pour les ponceaux**

Considérant que les travaux de la 3^e Avenue Ouest sont sur le point d'être terminés;

Considérant que les fossés et les ponceaux qui ont été déposés ont permis de rendre le tout conforme aux normes en vigueur;

Considérant que le risque d'obstruction des ponceaux demeure élevé en raison de la composition des sols;

Considérant que le Service technique et de la qualité de vie recommande l'acquisition de buses pour éviter l'obstruction des ponceaux et assurer l'écoulement normal de l'eau, particulièrement lors de violentes précipitations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais, appuyé par madame Solange Castilloux et résolu à l'unanimité d'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement auprès du plus bas soumissionnaire soit Distribution Brunet pour un montant de huit mille quatre cent trente-six dollars et trente cents (8 436,30 \$) taxes incluses.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Le maire répond aux questions des citoyens de 21 h 10 à 21 h 40.

2013-09-172 24- LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par monsieur Frédéric Delarosbil. Il est 21 h 40.

Gino LeBrasseur, maire

Lise Poirier, assistante greffière